

Compte-rendu reunion du conseil syndical DU 30 JUIN 2021

Présents Mme GUENARD – Mme GABORIT – M. POURTIER – M. GUENARD - Mme JUND – Mme MATHAT — M. RIGOT Absente Mme RUIZ - Mme OUDJEDAD, excusées -

AG 2021,

modalités, résolution vente des loges L'AG 2021 se tiendra en septembre, au plus tard le 30 et par correspondance. Lors de cette AG, sera proposée une nouvelle résolution concernant l'affectation du produit de la vente des loges, annulant celle de la précédente AG, afin que les travaux d'isolation des terrasses puissent être financés sur le produit de la vente des loges.

Les modalités de remboursement des appels de provision déjà réglés seront communiquées lors de la prochaine AG.

Isolation des terrasses

Les travaux sont confirmés et devraient commencer à l'automne.

ESE – SEMCRA

Le contrat SEMCRA (chauffage) doit être réétudié par ESE, estimation à réévaluer, définition des contrôles et prestations d'entretien plus précis et mieux surveillés ; une réunion est programmée le 06/09 avec ESE, Syndic IMMO et un ou deux membres du CS.

Fermeture de la résidence

Un constat d'huissier a été fait à deux reprises, faisant ressortir un certain nombre de dysfonctionnements (voir la « Note d'information importante » diffusée par SYNDIC-IMMO, courant juin) dont la société Picard a été avisée. A ce jour, les réserves ne sont pas levées et il manque toujours des noms sur les interphones et la 2ème partie des herses sur l'escalier de la passerelle.. Du fait des vacances d'été, la mise en service de la fermeture est reportée à septembre.

Contentieux VERNA

L'article n°6 du contrat signé le 01/10/2017, sur lequel se basait M. VERNA pour réclamer un dédommagement n'est pas applicable puisque l'AG a voté la non-exécution des travaux, éliminant de fait l'application de l'article 9.2. Le contentieux est donc réglé.

Troubles de voisinage

Tout copropriétaire rencontrant un trouble de voisinage doit en avertir le syndic, seul habilité à agir. Le CS va adresser un courrier au syndic afin d'insister sur la nécessité d'une prise en charge efficace de ce type de problème.

Le site de la résidence sera mis en ligne cet été à l'adresse suivante :

<https://www.residencemontaleau.net> La date de mise en ligne et les modalités seront affichées dans tous les halls. Désormais, le Conseil Syndical a un numéro de téléphone 07 66 10 29 86 A utiliser essentiellement pour les urgences.

Belles vacances à tous